

## Arrêté

**fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle J (Gestion et pilotage), emploi-type Adjoint en gestion administrative, session 2018, organisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle.**

Le Président du Muséum National d'Histoire Naturelle,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 les recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: La commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques, branche d'activité professionnelle J, emploi-type Adjoint en gestion administrative, organisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle est composée ainsi qu'il suit :

Madame Emmanuelle LAMY, Contractuelle Catégorie A, Présidente de la commission de sélection, Muséum national d'histoire naturelle, Paris,

Monsieur Tony BASSET, Ingénieur d'études, Musée des arts et métiers, Paris,

Monsieur Francis HAIRON, Contractuel Catégorie A, Muséum national d'histoire naturelle, Paris,

**Article 2** : Le Président du Muséum National d'Histoire Naturelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Le Président du Muséum national  
d'Histoire naturelle



Bruno DAVID